

Contre la loi « immigration » Pour son retrait immédiat

25/01/24

A l'heure où 3000 enfants sont à la rue selon l'UNICEF et que la nouvelle ministre scolarise les siens dans un établissement privé à plusieurs milliers d'euros par an, à l'heure où les collectifs d'accueil comme le collectif Schaeffer ou le squat de la Seine se font expulser, condamnant des centaines de personnes et de familles à vivre dans des conditions inhumaines, nous dénonçons la Loi Asile et Immigration. Cette loi raciste et xénophobe va cibler l'ensemble des étrangers : nos collègues, nos élèves et leurs familles ainsi que les étudiant-es. Si cette loi va renforcer et légitimer des pratiques informelles et arbitraires déjà existantes, notamment au niveau des préfectures, elle va considérablement compliquer l'accueil des élèves, et l'exercice de nos métiers.

Suite au succès des manifestations (ainsi que des blocages et affichages de banderoles devant les établissements) depuis le 18 décembre, nous appelons à la généralisation de la mobilisation des personnels de l'éducation contre cette loi. En effet, les postes précaires de l'éducation nationale sont très souvent occupés par des personnes et/ou étudiant-es étrangères « non européennes » : profs contractuel-les, AESH, AP, AED, ATSEM et autres agents vacataires. Ces postes sont d'autant plus précaires qu'ils sont parfois sous contrats éducatifs de 6 mois, empêchant d'obtenir un titre de séjour régulier et faisant de ces travailleur.ses de la véritable chair à patron. Aussi, les élèves vont devenir avec cette loi de véritables étudiant-es-travailleur.ses au service du patronat en étant directement orienté.es dans des filières professionnelles.

25/01/24

Nous appelons à la grève le 25 janvier et au rassemblement aux abords du Conseil constitutionnel dès 16h non pas dans l'espérance d'une modification de la loi, mais bien pour continuer la mobilisation au-delà de sa décision !

Nous nous mobiliserons jusqu'au retrait de la loi et de toutes les lois racistes sur l'ensemble du territoire hexagonal et des territoires dits d'Outre-Mer où les conditions de régularisation et d'obtention de nationalité seront d'autant plus durcies par la remise en cause du droit du sol comme en Guyane et à Mayotte.

Nous appelons également à la manifestation du 3 février appelée par les Collectifs de Sans-papiers.

Aussi, nous tenons à affirmer notre solidarité pleine et entière aux travailleur·ses mobilisé·es sur les chantiers des JO pour leur régularisation. Alors que Amélie Oudéa-Castéra va profiter de son super ministère pour précariser davantage les travailleur·ses de l'éducation de Seine-Saint-Denis, pour réprimer les mobilisations des travailleur·ses immigré·es exploité·es pour le prestige de la France, nous réaffirmons comme les Collectifs de Sans-papiers qu'il serait inacceptable que les JO se tiennent sous la loi Darmanin. Nous encourageons l'ensemble des travailleur·ses de l'éducation à se solidariser des actions de revendications (grèves, blocages, etc) de leurs camarades étrangers qui luttent pour leur régularisation comme c'est le cas pour les camarades de Chronopost (CTSPV) depuis décembre 2021.

Nous revendiquons :

- ✗ Le retrait de la loi immigration et de toutes les lois racistes**
- ✗ L'abrogation de la condition de nationalité pour le concours**
- ✗ La réquisition des logements vides et des établissements privés pour accueillir familles et élèves sans domicile, et les mineur·es isolé·es pour une éducation inclusive et ouverte à tous·tes**
- ✗ La fin des contrats éducatifs de 6 mois**

Nous refusons la division que cette loi produit entre étrangers et nationaux: tous·tes exploitée·es, tous·tes solidaires ! Contre la loi raciste et les frontières ! Régularisation de tous·tes les sans-papiers !